

4e enquête publique

Version:	v.07 (vF)	Date:	24.05.2022
Format:	901 mm x 1060 mm	Échelle:	1 : 5000

Visa de la Direction de l'Édilité

Enrico Slongo
Architecte de ville

Cartilage

Andrea Burgener Woelfray
Directrice de l'Édité

N°	22	du	04.06.2022	au	04.07.2022
Adopté par le Conseil communal de Fribourg					Date

Thierry Steiert Syndic	David Stulz Secrétaire de ville
Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement	Date

Jean-François Steiert
Conseiller d'État Directeur

Le Plan d'aménagement local de la Ville de Fribourg a été mis à l'enquête publique du 17 novembre 1986 au 16 décembre 1986 et du 03 avril 1989 au 02 mai 1989. Il a été adopté par le Conseil communal le 04 juillet 1989 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 décembre 1991.

La révision générale du Plan d'aménagement local de la Ville de Fribourg a été mise à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle du canton de Fribourg N° 46 du 16 novembre 2018, 21 juin 2019 et N° 38 du 19 septembre 2020 au 19 octobre 2020.

Plan des limites de construction, alignements obligatoires et périmètres d'évolution

— Limites de construction

— Aligement obligatoire

Alignement obligatoire sous arcade (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

 Double hachure: Périmètre d'évolution des constructions
 Simple hachure: Périmètre d'évolution pour constructions souterraines uniquement

■■■■ Limite de construction par rapport à l'espace réservé aux eaux

Distance à la forêt (limite de construction par rapport à l'aire forestière)

Contenu indicatif

 Aire forestière (AF)

Zone verte de protection du paysage (ZVPP)

 Cours d'eau naturel

■■■■■ Espace réservé aux eaux

■■■■ Ligne à haute tension

☐ Périimètre régi par un plan d'affectation cantonal (PAC)

☐ Plan d'aménagement de détail (PAD) Secteur de protection des fortifications